

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2026**

N°2026/03.03

L'an deux mil vingt-six et le vingt mars, à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 16 mars 2026 par Monsieur François DUMONT, maire sortant, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Jacqueline JEANPIERRE, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14 + 1 pouvoir

Date de convocation : 16/03/2026

**Objet de la délibération: ELECTIONS DES ADJOINTS AU MAIRE**

**PRÉSENTS:** Mme JEANPIERRE Jacqueline, M. TOINON Alain, M. BLANCHON Jean-Luc, Mme LORNAGE Adeline, Mme CHEVRON Pauline, M. FOURNIER Maxime, Mme GOUTAGNY Marie-Pierre, M. CHARRETIER Romain, Mme VIRLOGEUX Emilie, M. CARRET Christophe, Mme CARTERON Valérie, M. CHARBONNIER Yvon, Mme CHARBONNIER Martine, M. MALIGEAY Fabien.

**EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :** Mme VERNAY Nicole (pouvoir à Mme JEANPIERRE Jacqueline).

**Secrétaire élu :** M. TOINON Alain.

**CONSIDÉRANT** que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel,

**CONSIDERANT** que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un,

**CONSIDERANT** que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus,

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2,

**VU** les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte-tenu des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 15 Suffrages exprimés pour la liste de Alain TOINON ;

Le Conseil Municipal, par : 15 voix POUR

**ELIT** la liste de Alain TOINON


**INSTALLE** :

- Monsieur Alain TOINON en qualité de 1<sup>er</sup> adjoint
- Madame Nicole VERNAY en qualité de 2<sup>ème</sup> adjointe
- Monsieur Jean-Luc BLANCHON en qualité de 3<sup>ème</sup> adjoint

**AUTORISE** Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre le maire et le secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance,  
Alain TOINON,



Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Jacqueline JEANPIERRE

